



## REGLEMENT DE L'ECOLE

### Horaires

- ☞ **ouverture des locaux scolaires :** **8 h 35** le matin (**8h50** le mercredi matin) et **13 h 35** l'après-midi
- ☞ **heures des cours des lundis, jeudis et vendredis**
  - ☞ **8h45 à 12h00** le matin
  - 13h 45 à 15 h 30** l'après-midi
- heures des cours des mardis**
  - ☞ **8h45 à 12h00** le matin
  - 13h 45 à 16 h 30** l'après-midi
- ☞ **heures des cours (le mercredi uniquement)** **9h00 à 12 h00** le matin
- ☞ **heures des récréations :** **10 h 30 à 10 h 50** le matin  
**15 h15 à 15 h 35** l'après-midi du mardi uniquement
- ☞ **heures d'APC :** **15 h 30 à 16 h 30 tous les lundis**

(Une *garderie municipale* et un *restaurant scolaire* fonctionnent tous les jours de classe s'adresser à la mairie.)

### Entrées et sorties

Pour des raisons de sécurité et pour faciliter la surveillance, les entrées et sorties se feront exclusivement par le portail gris situé dans le chemin.

### Fréquentation

L'école est obligatoire à partir de 6 ans. L'enfant doit fréquenter régulièrement l'école et respecter les horaires des cours cités ci-dessus.

**Absence** : prévenir dès le matin l'école (répondeur) / **Après chaque absence**, l'enfant apportera un mot des parents précisant le motif de l'absence.

### Assurances scolaires

Dans le cadre des activités obligatoires et gratuites (fixées par les programmes scolaires) l'assurance scolaire n'est pas exigée.

**L'assurance scolaire est obligatoire** dans le cadre des activités facultatives:

- ☞ *pour lesquelles une participation financière est demandée*
- ☞ *incluant le déjeuner ou dépassant les horaires habituels*
- ☞ *incluant une ou des nuitées*

**L'assurance scolaire est obligatoire**, tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle accidents corporels).

Les enfants ne possédant pas l'assurance complète ne participeront pas aux activités facultatives.



Pont-Scorff le 13/06/16

## Règles de vie

Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école pendant l'horaire scolaire, même dans le cas de séances de rééducation orthophonique, s'il n'est pas accompagné des parents ou d'une personne accréditée (décharge signée par les parents).

Il sera demandé à l'enfant de suivre toutes les consignes visant au respect de la vie en communauté (respect des enseignants, des intervenants, du personnel de service, des autres élèves, du matériel.)

Tout manquement au respect des règles de vie sera sanctionné.

Il est **formellement interdit d'apporter à l'école des objets pouvant être dangereux ainsi que des bonbons et sucreries**.

Pendant les récréations, il est interdit de chevaucher les clôtures et de sortir chercher un ballon sans l'autorisation d'un des enseignants de service.

Il ne sera toléré aucune allée et venue à l'intérieur des couloirs pendant les récréations et à l'heure d'entrée de l'après-midi (utilisation de la porte extérieure pour l'accès aux toilettes). L'accueil du matin se passe sous le préau principal et dans les classes selon les indications des maîtres.

Tout problème survenant sur la cour sera signalé aux maîtres de service.

## Sport

Les enfants vont à la salle de sport une à deux fois par semaine. Ils doivent se munir d'une tenue : short ou jogging, **chaussures de sport**, tee-shirt de rechange. Prévoir d'apporter de l'eau.

Cette tenue sera mise dans un sac. Ne pas oublier le vêtement imperméable en cas de pluie. Les enfants qui n'auront pas leur tenue de sport ne pourront participer à certaines activités (pour raison de sécurité).

## Vêtements, bijoux, jouets

Il est recommandé de marquer les vêtements (surtout pour les petits) pour qu'ils soient reconnus plus facilement par l'enfant.

Le port des bijoux est à éviter. L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol de ces bijoux ou objets de valeur.

L'école décline toute responsabilité concernant les jeux ou jouets apportés par les enfants (vol, perte ou détérioration).

## Lutte contre les poux / Soins , médicaments

**Les poux** : Il est demandé à tous d'être vigilants sur ce point. Aucune action sérieuse ne peut être entreprise sans la collaboration des familles et sans que celles-ci prennent conscience de leur responsabilité en la matière.

**Soins et médicaments** : Les enseignants ne sont pas habilités à soigner les enfants blessés (sauf égratignures) et ne peuvent leur administrer de médicaments même avec ordonnance.

**En cas de maladie grave**, un protocole peut être envisagé avec le médecin scolaire.

## Liaison avec l'école

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents (sur rendez-vous de préférence) pour tout renseignement concernant leur enfant.

N'hésitez pas à signaler tout problème concernant votre enfant : collaboration et confiance ne peuvent être que bénéfiques.

## Entrée et sortie de l'école

En dehors des heures de classe (**8h35** ou **8h50** / **12 h00** et **13 h35** / **15 h30** ou **16h30** voir horaires spécifiques sur la première page) **les enfants sont sous la responsabilité des parents ou de l'adulte accompagnateur**. Les parents doivent donc veiller aux comportements **et** à la sécurité de leurs enfants qui circulent aux abords de l'école (chemin, rue, arbres et arbustes, etc.).

**Les enfants utilisant un vélo** pour se rendre à l'école **doivent entrer et sortir en marchant** ; le comportement routier à l'extérieur de l'école doit être responsable (sens de circulation, absence de dérapage à proximité d'autres personnes...).

A compter de la rentrée **2014**, les APC se dérouleront les lundis de **15h30** à **16h30**, (selon les modalités convenues avec l'enseignant).



**Ecole Elémentaire Publique**  
*Marc Chagall*  
ec.0560257a@ac-rennes.fr  
RUE MONSEIGNEUR DUPARC  
56620 PONT-SCORFF

☎ : 02.97.32.63.30

*Pont-Scorff le 13/06/16*



-----  
**Partie à retourner à l'école.**

**Règlement 2016-2017**

**Nom, prénom de l'enfant :** ..... **Classe :** .....

*Je soussigné Mr / Mme* .....

*reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'école.*

Date : .....

**Signature des parents:**

**Signature de l'enfant :**